



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION

SERVICE ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

N°D25DSTE229

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA REPRISE DES DÉCHETS PAPIERS ET CARTONS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les décisions n°D2022-220-STE du 16 décembre 2022, n°D2023-232-STE du 21 décembre 2023, n°D2024-211-STE du 13 décembre 2024, relatives au contrat de partenariat avec Soulard pour la reprise des papiers et cartons bruns ;

Considérant la nécessité de signer un contrat de reprise encadrant les modalités de reprise et les standards des matériaux « papier 1.11 » et « carton 1.04 » désignant les journaux, revues et magazines en collecte séparée et les cartons collectés sur les points de tri ainsi que sur les 4 déchetteries du territoire de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant la nécessité de signer un tel contrat pour permettre à la société SIRMET de déclarer les tonnages de « papier 1.11 » et « carton 1.04 » à l'éco-organisme Citeo afin que Fumel Vallée du Lot puisse bénéficier des soutiens financiers prévus par le Barème E de Citeo pour la période 2023-2027 ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – D'approuver le contrat de partenariat avec la société SIRMET pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

2°) – D'autoriser la signature du contrat de partenariat avec la société SIRMET et de tous les documents en rapport avec cette affaire.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 12 décembre 2025



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 décembre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 18 décembre 2025
Publié ou Notifié le : 18 décembre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com